



Partage de droits indivisibles

Par **Iolita**, le **16/02/2011** à **21:40**

Bonjour,
Après avoir vécu en concubinage, nous nous sommes séparés ; nous avons fait un prêt pour une maison A qui est toujours en cours et une autre maison B qui est payée ; elles sont toutes les 2 à nos noms (droits indivisibles) ; le notaire avait, après nous avoir vu, fait un projet de partage qui semblait nous satisfaire, mon ex-compagnon devait me verser une certaine somme d'argent ; cette semaine il change d'avis et refuse ce projet, il propose de garder la maison B et moi la maison A.
Sachant que la maison A est remboursée par un prêt (débité sur mon compte perso et dans lequel j'ai mis un plan épargne logement) et qu'il y en a encore pour environ 11 ans
La maison A, la moitié lui appartenait et l'autre moitié a été rachetée à une ex-compagne par moi. Le prêt de cette maison A a été remboursé par le biais du compte bancaire à nos deux noms mais alimenté par mon ex-compagnon et moi je réglais avec mon compte perso les dépenses alimentaires, impôts locaux, eaux et autres frais.
Si je n'accepte pas sa proposition, il demande la vente des 2 maisons, dans ce dernier cas le partage sera-t-il pour les 2 maisons 50-50 pour nous 2.
Merci pour votre réponse